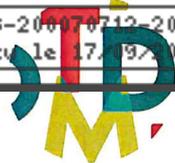


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20210907-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2021 à 13H**Date de la convocation** : 1^{er} septembre 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 7 septembre 2021 à 13h, Salle de L'Avant-Garde – 63120 VOLLORE MONTAGNE, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Ghislaine DUBIEN, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Didier ROMEUF, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Georges LOPEZ, Philippe CAYRE, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Patrick SAUZEDDE, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Hélène BOUDON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Thomas BARNERIAS, Martine MUNOZ, Didier CORNET, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Jean-Éric GARRET, Jany BROUSSE.

Membres du Bureau absents excusés : Rachel BOURNIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS**OPAH-RU****DEMANDE DE SUBVENTION - ILOT CONCHETTE****Rapporteur** : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n° 20180712-13 du 12 juillet 2018 acceptant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ;

Vu la convention de l'OPAH-RU de Thiers n° 063-01-2018 du 12 octobre 2018 signée par l'État, l'ANAH, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie ».

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Membres du Bureau représentés :

...

Total votants :

24

Considérant que la Convention pluriannuelle du Projet de Renouvellement Urbain inclut l'amélioration de la qualité de l'offre résidentielle, la lutte contre la vacance et le mal logement ;
Considérant que le volet urbain de l'OPAH-RU n°2018/01 intègre le traitement de 6 îlots d'habitat dégradé avec requalification des espaces urbains dans le cadre du NPRU.

Le recrutement de la cheffe de projet d'OPAH-RU, depuis le 3 mai 2021, a permis d'avancer sur la requalification de ces îlots qui nécessite la mise en place de procédures spécifiques et la mobilisation de financements spécifiques de l'Anah (RHI THIRORI). Ces financements spécifiques sont décidés lors de la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI) de l'Anah après le dépôt d'un dossier auprès de la délégation locale.

Rappel des financements de l'Anah pour une opération de RHI ou THIRORI sous maîtrise d'ouvrage publique :

Phase d'élaboration du projet	Financement de type	Taux maximum	Assiette maximale
1. L'étude de faisabilité	Etude pré-opérationnelle	50%	200 000 € HT
2. L'étude de calibrage	Etude de calibrage	70%*	239 200€ TTC**
3. La phase opérationnelle	Mesures d'accompagnement social et relogement	70%*	10 000 € TTC/ ménage relogé
	Déficit d'acquisition, de démolition et/ou de réhabilitation	70% *en RHI 40% en THIRORI	Non plafonné TTC

*Jusqu'à 100% en bidonvilles

**200 000 € HT mais dépense subventionnée en TTC

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à solliciter l'ensemble des financements de l'Anah (éligibilité, demandes de subventions RHI ou THIRORI) ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Membres représentés :

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

